



**Objet**

Consultation 2021-11 : demande de devis  
Accompagnement technique et assistance à  
maîtrise d'ouvrage pour la plantation de  
haies

**Suivi par**

[florence.poirier-de-narcay@cevennes-  
parcnational.fr](mailto:florence.poirier-de-narcay@cevennes-parcnational.fr)

☎ 04.66.49.53.26

SG/FPN/CB 2021-1117

**Date**

Florac-Trois Rivières, le 10 août 2021

Madame, Monsieur,

Je vous adresse ce courrier dans le cadre de la consultation lancée par l'établissement public du Parc national des Cévennes, également en ligne sur le site Internet de l'établissement, portant sur l'accompagnement technique et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la plantation de haies.

Ce marché public de prestations intellectuelles est un accord-cadre à bons de commande, passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et des articles R.2162-2, 13 et 14 (bons de commande) et R.2113-1 à 3 (allotissement) du Code de la commande publique.

La validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Dans le respect des articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 4 du code de la commande publique, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par le pouvoir adjudicateur, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérait nécessaire.

La durée du marché est fixée à 18 mois à compter de sa date de notification.

Les offres devront être transmises au secrétariat général du Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, 48400 Florac-Trois-Rivières :

- soit par mail avec accusé de réception,
- soit par courrier postal recommandé avec accusé de réception (cf. ci-dessous),
- soit déposées contre récépissé.

Les offres devront être déposées dans une enveloppe cachetée portant la mention « Accompagnement pour la plantation de haies ».

La date limite de réception des offres est fixée au **mercredi 29 septembre avant 17 h 30**.

Les dossiers qui seraient remis (l'avis de réception faisant foi) ou qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés non ouverts à leur auteur.

Les offres devront contenir :

- ☑ un devis daté et signé, sur la base de l'annexe financière fournie pour chacun des lots ;
- ☑ le cahier des charges daté et signé ;
- ☑ les attestations fiscales et sociales à jour ;
- ☑ une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée ;



**Parc national des Cévennes**

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax: +33 (0)4 66 49 53 02

[www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr) • [info@cevennes-parcnational.fr](mailto:info@cevennes-parcnational.fr)

- ☒ une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard de tiers et de l'EP PNC en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution ;
- ☒ une plaquette ou présentation synthétique de l'entreprise, de ses moyens humains et matériels, certifications ;
- ☒ un RIB ou RIP ;
- ☒ un mémoire technique détaillant et produisant :
  - ✚ le nom des intervenants envisagés, l'organisation de l'équipe et le chef de projet référent. L'équipe sera de compétence pluridisciplinaire et réunira à minima des compétences en matière de :
    - accompagnement d'opérations de plantations : conseil et assistance technique (localisation, choix des essences, périodes de réalisation...), information et formation des bénéficiaires sur la gestion, l'entretien et le suivi des plantations
    - régénération naturelle assistée des haies (pour le lot gardois)
    - maîtrise du référentiel technique Végétal local (<https://www.vegetal-local.fr/la-marque>)
    - connaissance du fonctionnement des pépinières, capacité à réaliser des contrôles de conformité de plants lors de leur livraison
  - ✚ les références professionnelles, expériences, formation et fonction des intervenants en lien avec le projet,
  - ✚ une liste de références du candidat et de ses éventuels sous-traitants pour des missions semblables,
  - ✚ une description de la méthodologie et du déroulé proposés au regard des objectifs poursuivis détaillés dans le cahier des clauses techniques particulières ou cahier des charges,
  - ✚ les éléments constitutifs de la politique de développement durable de l'entreprise,
  - ✚ toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations	40
2- Valeur technique de l'offre	50
3- Politique de développement durable	10

Les offres financières seront comparées sur la base du détail descriptif estimatif fourni et du calcul de la prestation pour une dizaine de projets par lot. Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

$$\text{Note sur 10} = 10 \times (\text{prix de l'offre la plus basse} / \text{prix de l'offre examinée})$$

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces de l'offre, fournies par le candidat. La note maximum pour ce critère sera de 10, décomposée comme suit :

- ☒ expertise en conseil et en assistance technique dans des projets de plantation de haie sur des milieux de garrigues et/ou moyenne montagne (5/10),
- ☒ maîtrise du référentiel technique Végétal local (5/10).

La prise en compte du développement durable est jugée sur la base des pièces de l'offre, fournies par le candidat. La note maximum pour ce critère sera de 10.

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

$$\text{Note finale} = \text{note critère n°1} \times 40\% + \text{note critère n°2} \times 50\% + \text{note critère n°3} \times 10\%.$$



Parc national des Cévennes



L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions, ou sous détails des prix ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

L'EP PNC se donne la possibilité de négocier les propositions avec un nombre limité de candidats seulement.

L'offre retenue est l'offre ayant obtenue la meilleure note, calculée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats des articles R.2143-6 à 10 du code de la commande publique, dans le délai de **10 jours** imparti par le pouvoir adjudicateur.

Conformément aux articles L.2141-8 du code de la commande publique, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

Pour tout renseignement complémentaire administratif concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

- Correspondante administrative

Mme Florence Poirier de Narcay, chargée de la gestion budgétaire et financière

☎ : 04.66.49.53.26

✉ : [florence.poirier-de-narcay@cevennes-parcnational.fr](mailto:florence.poirier-de-narcay@cevennes-parcnational.fr)

- Correspondante technique

Mme Tifenn Pedron, chargée de mission apiculture et pollinisateurs

☎ : 04.66.49.53.23 / 06.99.76.65.09

✉ : [tifenn.pedron@cevennes-parcnational.fr](mailto:tifenn.pedron@cevennes-parcnational.fr)

La personne responsable de la procédure du marché est Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale, [celine.billault@cevennes-parcnational.fr](mailto:celine.billault@cevennes-parcnational.fr)

Vous remerciant par avance de votre réponse à notre consultation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice,

Anne LEGILE



Pièces jointes : cahier des charges, annexe financière.



Parc national des Cévennes

